

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 JUIN 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Après convocation en date du 19 juin 2009, et mesures de publicité prévues par le Code Général des collectivités territoriales, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Dambach-la-Ville se sont réunis le 24 juin 2009 en séance extraordinaire, à 19 H dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Gérard ZIPPERT, Maire.

Etaient présents : 16

M. Gérard ZIPPERT, Maire,

Mmes Sabine LEISER et Christiane SCHEPPELER, Adjointes,

MMES et MM. Romain BURRUS, SCHUHLER Philippe, ADLOFF Etienne, GLEITZ Jean-Marie, JACOB Guy, BELENFANT Anne-Marie, ZAEPFFEL Maximilien, HOFF Corinne, MERSIOL Pierre-Nicolas, KEMPF Olivier, WINKLER Myriam, M. Sébastien ROSSI, M. Pierre LEVYCKYJ

Absents excusés : 3

M. DIETRICH Michel

M. HAULLER Claude, adjoint qui donne pouvoir à Mme Christiane SCHEPPLER

Mme Myriam WINKLER qui donne pouvoir à Melle Annie MICHEL

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités territoriales.

1) Périscolaire - signature d'un Bail emphytéotique

Considérant le projet de la Communauté de Communes de réaliser un périscolaire dans les locaux communaux situés rue du Général De Gaulle (anciennement siège de Communauté de Communes du Bernstein et de l'Ungersberg) ;

Considérant que le coût est nul pour la Commune, la Communauté de Communes ayant la compétence Investissement et Fonctionnement dans ce domaine,

Le Conseil Municipal après délibération et vote

Décide de confier les locaux, anciennement occupés par le siège de la Communauté de Communes du Bernstein et de l'Ungersberg, d'une superficie (SHON) de 188 m² à ladite Communauté de Communes, par bail emphytéotique pour une durée de 99 ans afin d'y établir une antenne du périscolaire intercommunal ; ces locaux sont cadastrés Section 17 - N° 281 faisant l'objet du Permis de construire N° PC 067 084 09 R0006.

Charge l'adjoint Christiane SCHEPPLER de signer le bail au nom de la Commune, M. le Maire faisant office d'officier ministériel.



La séance est levée à 19 H 30.

Le Maire,
Gérard ZIPPERT